

Prise de parole de l'intersyndicale des retraités.e.s d'Indre-et-Loire : CGT, CFE-CGC, CFTC, FGR-FP, UDRFO, FSU, Solidaires, UNSA-Ferroviaire.

Chers amis, chers camarades,

Merci d'être venus nombreux à cette manifestation.

Cette manifestation arrive dans un contexte tout à fait exceptionnel :

Pour la première fois, une décision gouvernementale brutale s'est traduite depuis le premier janvier 2018 par une baisse de nos pensions : la hausse de la CSG de 1,7 point a touché de très nombreux retraités dont la retraite est amputée de plusieurs centaines d'euros par an.

Cette hausse a été appliquée en 2018 pour les retraités dont le Revenu Fiscal de Référence était supérieur à 1200€/mois pour une personne seule, ou supérieur à 1841€/mois pour un couple.

De plus, du fait du report de la date de revalorisation du 1^o octobre au 1^o janvier, l'année 2018 a été une année blanche en matière de revalorisation alors que l'inflation de cette même année a été évaluée par l'INSEE à 1,8%, chiffres définitifs.

Enfin, une mesure de désindexation des pensions par rapport à l'inflation a été prise pour 2019, les pensions ayant été revalorisées de 0,3% alors que les prévisions d'inflation sont autour de 1,5% !!!

Cette hausse de la CSG intervient alors que les retraités ont déjà été touchés par plusieurs mesures fiscales depuis 2013 et 2014: la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) de 0,3% sur les pensions des retraités imposables, la suppression de la demie-part « veuves » et la fiscalisation des majorations familiales pour les retraités parents de familles nombreuses.

Ces mesures ont déjà impacté lourdement le pouvoir d'achat des retraités concernés.

L'accumulation de ces régressions a provoqué un fort mécontentement des retraité.e.s. De nombreuses manifestations de retraité.e.s ont été organisées, dont la dernière le 31 janvier de cette année.

Les retraité.e.s ont été nombreux à participer au mouvement social des « Gilets Jaunes » qui a contraint le gouvernement et le Président de la République à prendre des mesures concernant les retraité.e.s, annoncées le 10 décembre dernier.

Ces annonces sont loin de répondre aux revendications des retraité.e.s telles que nous les avons formulées, et telles qu'elles figurent sur notre appel à manifester.

En effet, l'annulation pour 2019 de la hausse de la CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de référence (RFR) est compris entre 1200€ par mois et 1862€/mois pour une personne seule et pour les couples de retraités dont le RFR est compris entre 1841€/mois et 2850€/mois est un premier pas positif.

Ce n'est que justice pour les retraités concernés.

Cependant, cette annulation concerne 3,5 millions de personnes sur les 7,5 millions de personnes concernées par cette hausse de la CSG et va entraîner une baisse de recettes par le biais de la CSG de 1,5 Milliards d'euros.

Il reste donc 4 millions de retraités dont les revenus dépassent ces seuils qui continueront à être ponctionnés par cette hausse de CSG, et ce pour un montant total d'environ 3 Milliards d'euros, soit en moyenne 750€/an !!! C'est inacceptable. C'est une remise en cause du droit à la retraite.

Nous revendiquons

- l'annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraité.e.s, et pas seulement pour les retraité.e.s les plus modestes.
- l'indexation des pensions sur les salaires pour tous les retraité.e.s, et pas seulement pour les retraité.e.s les plus modestes.
- L'annulation des mesures fiscales contre les familles (1/2 part pour le conjoint survivant ayant élevé des enfants et fiscalisation des majorations familiales pour les parents de familles nombreuses).
- l'établissement d'un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion ;
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.

Évidemment ces mesures ont un coût, mais nous pensons qu'il est possible de les financer.

C'est pourquoi nous demandons :

- le rétablissement de l'ISF,
- l'imposition des dividendes à l'impôt progressif par l'annulation de la « Flat Tax »,
- une action déterminée contre la fraude fiscale de haut vol,
- la suppression du CICE et de toutes les « niches fiscales » particulièrement coûteuses pour le budget de l'État et qui sont autant de cadeaux faits sans contrôles ni contreparties,
- Le rétablissement des cotisations sociales patronales et salariales dont la suppression met en grand danger l'avenir de notre protection sociale et nos services de santé.

Voilà quelles sont nos revendications en tant qu'organisations syndicales des retraités.e.s.

Enfin nous attirons votre attention sur deux dossiers qui vont nous occuper au cours des semaines et des mois qui viennent.

Sur la question de la prise en charge du grand âge et de l'autonomie, le rapport Libault vient d'être remis au gouvernement.

Ce rapport ne préjuge pas des décisions gouvernementales en la matière.

Ce dossier doit être étudié et suivi avec beaucoup d'attention.

Nous mettons cependant en garde contre l'idée qu'il faudrait financer la prise en charge de l'autonomie par la baisse des pensions, ou par un nouveau report de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite.

C'est pourtant ce qui figure noir sur blanc dans le rapport Libault :

Proposition 162 : Financer les dépenses de 2020 à 2024 (...) En particulier, une fraction du produit de la sous-indexation des pensions prévue pour 2020 pourrait être affectée aux mesures d'urgence proposées pour le secteur.

Nous ne pouvons être d'accord avec cette proposition qui entre en contradiction avec nos revendications.

Sur la question des retraites et sur le projet de « système universel à points » piloté par Monsieur Delevoye, nous sommes convaincus que le but caché de cette réforme est la baisse des pensions.

Nous y sommes donc opposés.

Il est utopique et dangereux de vouloir faire table rase en six mois des 42 régimes de régimes de retraite qui se sont construits depuis 75 ans,

c'est-à-dire depuis la Libération, et qui ont amélioré graduellement la situation des retraités français qui est parmi les meilleures au monde malgré ses défauts dus aux différentes « réformes » intervenues depuis 1993.

Bien entendu, ce dossier des retraites ne concerne pas uniquement les retraités.e.s.

Il concerne au premier chef les salariés en activité et leurs organisations syndicales.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés des initiatives qui seront prises sur ces dossiers.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines mobilisations qui seront, n'en doutez pas, à prévoir pour obtenir ce qui nous revient de droit.

Merci de votre attention.

Fait le 10 avril 2019